

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Cachet de l'expéditeur

**CENTRE DES IMPOTS FONCIER
HAGUENAU**
4, rue du Ciabaud
B.P. 254
67504 HAGUENAU CEDEX
Téléphone 03.88.53.26.26
Télécopie 03.88.53.26.25
Réception : mardi et vendredi de 09h15 à 11h45



SET Le Moulin de Jean Charles

1 VE Le Moulin de Jean Charles

67360 - GOERSDORF



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

— SERVICE D'ORIGINE —

HAGUENAU
CENTRE DES IMPOTS FONCIER
4 RUE DU CLABAUD
B.P. 246
67504 HAGUENAU CEDEX
TEL : 03 88 53 26 26
MARDI ET VENDREDI DE 8H15
A 11H 45

SCI LE MOULIN DE JEAN CHARLES

1 VC LE MOULIN DE JEAN CHARLES
67360 GOERSDORF

DÉPARTEMENT :
RHIN (BAS)
COMMUNE :
GOERSDORF

HAGUENAU , le 18.09.2000

MONSIEUR

L'article 33 du décret du 30 avril 1955 habilite le Service du Cadastre à constater d'office pour la tenue de sa documentation, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les désignations cadastrales des biens pour lesquels vous êtes redevable des taxes foncières ont été modifiées conformément aux indications du tableau ci-dessous.

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE		
Section	n° de plan	Contenance	Section	n° de plan	Contenance
23	162	55 43 BUETZEN	23	183	2 89 39
23	163	12 14 BUETZEN			
23	164	18 14 BUETZEN			

Veuillez agréer,

l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de Centre,
Le Chef du Centre

DESPORTES Guy

Nom du signataire :

— SERVICE D'ORIGINE —

HAGUENAU
CENTRE DES IMPOTS FONCIER
4 RUE DU CLABAUD
B.P. 246
67504 HAGUENAU CEDEX

TEL : 03 88 53 26 26
MARDI ET VENDREDI DE 8H15
A 11H 45

SCI LE MOULIN DE JEAN CHARLES

1 VC LE MOULIN DE JEAN CHARLES

67360 GOERSDORF

DÉPARTEMENT :
RHIN (BAS)
COMMUNE :
GOERSDORF

HAGUENAU , le 18.09.2000

MONSIEUR

L'article 33 du décret du 30 avril 1955 habilite le Service du Cadastre à constater d'office pour la tenue de sa documentation, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les désignations cadastrales des biens pour lesquels vous êtes redevable des taxes foncières ont été modifiées conformément aux indications du tableau ci-dessous.

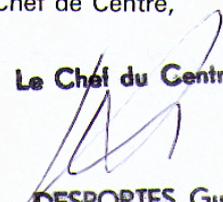
SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE		
Section	n° de plan	Contenance	Section	n° de plan	Contenance
23	155 1 VC	3 30 LE MOULIN DE JEAN CHARLES	23	184	5 46
23	156 1 VC	2 16 LE MOULIN DE JEAN CHARLES			

Veuillez agréer, MONSIEUR

l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de Centre,

Le Chef du Centre



Nom du signataire :

DESPORTES Guy 1 D

— SERVICE D'ORIGINE —

HAGUENAU
CENTRE DES IMPOTS FONCIER
4 RUE DU CLABAUD
B.P. 246
67504 HAGUENAU CEDEX

TEL : 03 88 53 26 26
MARDI ET VENDREDI DE 8H15
A 11H 45

SCI LE MOULIN DE JEAN CHARLES

1 VC LE MOULIN DE JEAN CHARLES

67360 GOERSDORF

DÉPARTEMENT :

RHIN (BAS)

COMMUNE :

GOERSDORF

HAGUENAU , le 18.09.2000

MONSIEUR

L'article 33 du décret du 30 avril 1955 habilite le Service du Cadastre à constater d'office pour la tenue de sa documentation, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les désignations cadastrales des biens pour lesquels vous êtes redevable des taxes foncières ont été modifiées conformément aux indications du tableau ci-dessous.

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE		
Section	n° de plan	Contenance	Section	n° de plan	Contenance
23	165	11 05 BUETZEN			
23	166	20 57 BUETZEN			
23	175	37 22 BUETZEN BEI DER KARLSMUEHL			

Veuillez agréer,

l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de Centre,

Le Chef du Centre

Nom du signataire :

DESPORTES Guy

2

— SERVICE D'ORIGINE —

HAGUENAU
CENTRE DES IMPOTS FONCIER
4 RUE DU CLABAUD
B.P. 246
67504 HAGUENAU CEDEX
TEL : 03 88 53 26 26
MARDI ET VENDREDI DE 8H15
A 11H 45

SCI LE MOULIN DE JEAN CHARLES

1 VC LE MOULIN DE JEAN CHARLES

67360 GOERSDORF

DÉPARTEMENT :
RHIN (BAS)
COMMUNE :
GOERSDORF

HAGUENAU , le 18.09.2000

MONSIEUR

L'article 33 du décret du 30 avril 1955 habilite le Service du Cadastre à constater d'office pour la tenue de sa documentation, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les désignations cadastrales des biens pour lesquels vous êtes redevable des taxes foncières ont été modifiées conformément aux indications du tableau ci-dessous.

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE		
Section	n° de plan	Contenance	Section	n° de plan	Contenance
23	176 1 VC	65 09 LE MOULIN DE JEAN CHARLES			
23	177	69 75 BUETZEN BEL DER KARLSMUEHL			

Veuillez agréer,
MONSIEUR

l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de Centre,

Le Chef du Centre

Nom du signataire :

DESPORTES Guy

3 D

DÉCRET DU 30 AVRIL 1955

Art. 33 — Le Service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue des documents dont il a la charge, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles.